

La "femme Sardin" au tribunal !

C'est ainsi que je me découvris nommée dans un dossier de justice dit « bamboula ». Souvenez-vous! 1er et 2 juillet 2010, une garde à vue musclée de 24h pour avoir dit-on tenu publiquement des propos racistes à une voisine de palier antillaise.

Une mise en scène, où les témoins ne sont pas auditionnés ou quand ils le sont, ce sont les braqueurs de mon livreur de presse. A l'origine de ce cirque, les institutions, les élus du 93 voire, les services de la Présidence.

Des propos déformés, sortis de leur contexte, puisque j'avais effectivement usité l'expression « arrêtez de faire la bamboula » une nuit, à trois heures du matin, dans le but de pouvoir dormir. Si ce n'est un peu!

L'occasion était trop belle! Enfin parvenir à me faire taire, transformer la victime que je suis, en coupable perverse et la discréditer à jamais.

Pour ce faire, un internement d'office, semblait à tout le monde le moyen le plus approprié, d'où le calvaire vécu durant cette garde à vue. Rapports policiers à l'appui, tout est bâti pour démontrer ma dangerosité.

Ce plan ayant échoué, c'est donc mon blog qui va être mis à mal pour la parodie d'une chanson de Jacques Brel (les singes) et le fait que seuls, des sites comme Riposte Laïque, Novopresse, Fdesouche, Enquête et Débat et Puteaux-Libre aient relayé mon histoire, ils en ont déduit que j'appartenais à une mouvance de droite, voire de droite extrême si ce n'est d'extrême droite. Idem pour les journalistes comme Ivan Rioufol et Jean Robin qui, s'était penché sur le cas de « la femme sardin ». Les conclusions policières sont éloquentes: je suis une raciste d'extrême droite!

Ce sont ces raccourcis que je vais donc combattre demain, 26 mai à 13h, chambre 14 au tribunal de Bobigny.

Il en va de ma liberté d'expression en tant que victime, mais aussi de la votre, car si je suis condamnée, mon cas fera jurisprudence et réduira chacun d'entre vous, victime ou non, au silence et à la soumission.

Nos valeurs, je les défendrai toujours quelle que soit l'issue de ce procès, car la vérité, le bon sens, prévalent pour que ma descendance et la votre soit éternellement libre de s'exprimer.

Marie-Neige Sardin